



**INTERNATIONAL ASSOCIATION OF JUDGES  
UNION INTERNATIONALE DES MAGISTRATS  
UNIÓN INTERNACIONAL DE MAGISTRADOS  
INTERNATIONALE VEREINIGUNG DER RICHTER  
UNIONE INTERNAZIONALE DEI MAGISTRATI**

**PALAZZO DI GIUSTIZIA - PIAZZA CAVOUR - 00193 ROMA - ITALY**

Rome, le 12 février 2024

Chers Collègues,

Lors de sa dernière réunion du 17 décembre 2023, le Comité de la Présidence a discuté de la situation financière de l'UIM, de la tendance des dépenses et de la suffisance des revenus annuels pour répondre aux besoins de l'UIM

Le Comité de la Présidence a convenu que, comme prévu lors de la réunion du Conseil Central à Taipei, en septembre dernier, il est devenu nécessaire d'évaluer une augmentation des contributions annuelles, dont le montant n'a jamais changé depuis 2002.

Compte tenu de l'impact de l'inflation, de l'augmentation des activités des organes de l'UIM et des différentes activités du Secrétariat, comme cela est mieux **expliqué dans le document joint** à cet email, nous devons nous attendre à ce que **dans l'espace de 3 ans les réserves s'épuiseront et que les revenus annuels ne seront pas suffisants pour couvrir les coûts de fonctionnement de l'UIM**, comme prévu par les Statuts.

La solution la plus efficace consiste donc à décider pour une augmentation des cotisations annuelles, au moins pour compenser la perte de valeur des cotisations depuis leur dernière augmentation, en 2002, ce qui signifie **une augmentation de 50 % à partir de 2025**.

Bien que la proposition d'une augmentation de 50 % puisse paraître surprenante, il faut se rappeler que pendant **22 ans, la règle d'ajustement automatique des cotisations établie à l'article 4 du Règlement n'a jamais été appliquée**. Cela s'est produit parce qu'il y avait des économies importantes, mais aujourd'hui les économies ne sont pas suffisantes, en termes prospectifs, pour assurer la survie de l'UIM. Le document ci-joint explique comment les économies ont été réalisées et pourquoi elles diminuent aujourd'hui.

**L'augmentation des cotisations annuelles sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Central** pour son approbation. Entre-temps, le Comité de la Présidence **souhaite en discuter et l'évaluer également au sein des Groupes Régionaux**, à l'occasion de leurs réunions de printemps. Pour cette raison, je vous invite à partager ce courriel et le document ci-joint avec **les organes de présidence** de vos respectives associations, afin qu'ils **soient prêts à prendre une décision et à donner des instructions pertinentes à leurs délégués** aux réunions de l'UIM.

Au nom du Comité de la Présidence, je vous remercie de l'attention que vous et l'ensemble de vos associations accorderez à cette question importante et urgente, en gardant à l'esprit la conservation du rôle, de la crédibilité et de la place que nous avons gagnés au fil de décennies de travail acharné dans le scénario mondial.

Meilleures salutations



Giacomo Oberto

Secrétaire Général de l'UIM